



**Programme Intégré pour la
Dépollution de la Région du
Lac de Bizerte**



**Agence Nationale de Gestion des
Déchets**



AVIS D'APPEL D'OFFRES

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE MENZEL BOURGUIBA

1. Référence de publication

02/2025/UGPO-lac de Bizerte.

2. Procédure

Ouverte

3. Projet

Programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte - Tunisie (EcoPact)

4. Financement

Ce marché est financé au titre du budget de l'UE délégué à la BEI en vertu de l'acte de base suivant : Instrument d'Investissement pour le voisinage et ceci dans le cadre du programme intégré pour la Dépollution de la région du Lac de Bizerte.

5. Pouvoir Adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le ministère de l'Environnement à travers l'Unité de gestion par objectif-Lac de Bizerte.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le ministère de l'environnement à travers l'unité de gestion par objectif (UGPO-lac de Bizerte), désire désigner un consultant qui sera chargé de la mission d'assistance technique aux travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge industrielle de Menzel Bourguiba, et ce dans le cadre du programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte (ECOPACT).

7. Nombre des lots

Un lot unique.

8. Type de marché

Prix unitaires

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à cet appel d'offres est ouverte à égalité pour les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études originaires de n'importe quel pays du monde présentant les garanties, notamment techniques et financières, et les références nécessaires, pour la bonne exécution des obligations qui seront faites, qui ne se trouvent pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire ou, pour les étrangers, dans une situation similaire prévue par la loi de leur pays.

Pour les soumissionnaires tunisiens :

- Les bureaux d'études ou les groupements de bureaux d'études doivent avoir la catégorie A (A1 ou A2 ou A3) ou B (B1 ou B2 ou B3 ou B4) signataires du cahier de charges relatif à l'exercice de l'activité du bureau d'études, approuvé par arrêté du Ministre de l'Équipement et de l'Habitat en date du 09/02/2009.

Pour les soumissionnaires étrangers

- Les bureaux d'études étrangers, doivent respecter les mêmes exigences que les bureaux d'études tunisiens de la catégorie A (A1 ou A2 ou A3) ou B (B1 ou B2 ou B3 ou B4) conformément au cahier de charges relatif à l'exercice de l'activité du bureau d'études, approuvé par arrêté du Ministre de l'Équipement et de l'Habitat en date du 09/02/2009 (Annexe 9 du DAO).

En cas de groupement, la forme du groupement doit être conjoint et solidaire avec désignation du chef de file.

CANDIDATURE

9. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être communiqué par messagerie électronique sur demande adressée à l'adresse électronique suivante : contact.ecopactbizerte@mineat.gov.tn

10. Constitution des Offres

L'offre doit comprendre les pièces énumérées au niveau de l'article 10 du CAO:

Les pièces administratives,

Les pièces techniques,

Les pièces financières.

11. Modalités de présentation, envoi (ou dépôt) des offres et date limite de réception

Les offres doivent être fournies en deux exemplaires, une originale, une copie et une copie numérique sur clé USB sous pli fermé, scellé, anonyme et ne comportant que la mention suivante :

« Ne pas ouvrir »

**APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2025/UGPO-Lac de Bizerte
ASSISTANCE TECHNIQUE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DE L'ANCIENNE DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE MENZEL BOURGUIBA
Ministère de l'Environnement
Programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte**

Les plis doivent être envoyés par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre central du Ministère de l'Environnement avec accusé de réception à l'adresse suivante « centre urbain nord, Boulevard Professeur Mohamed El-Beji Kaied Essebsi, 1080 Tunis ».

La date limite de réception des offres est fixée pour le **13 mars 2025 à 10h00** (heure de Tunis). Le cachet du bureau d'ordre central du ministère de l'Environnement faisant foi.

12. Critères utilisés pour l'évaluation des offres

- L'expérience des consultants dans le domaine de l'assistance technique des projets ou de réalisation des études tel que défini dans l'article 13.2.1.
- Organisation et méthodologie envisagée par le consultant afin de mener à bonne fin la mission.
- La qualification et la compétence du personnel proposé.

Le marché sera attribué au consultant ayant proposé l'offre financière la moins disante jugée acceptable parmi les consultants dont les offres sont conformes et ayant obtenu au moins la note technique minimale exigée.

13. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter du lendemain de la date limite de remise effective des offres.

14. Séance d'ouverture des offres

La séance publique d'ouverture des plis aura lieu le **13 mars 2025 à 11h00**, heure locale, au siège du ministère de l'environnement (centre urbain nord, Boulevard Professeur Mohamed El-Beji Kaied Essebsi, 1080 Tunis), et ce, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants officiels (munis obligatoirement d'une procuration).

La période de mise en œuvre du marché sera de 15 mois à partir du lendemain de la notification de l'ordre de service au titulaire du marché.